COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 20.5.2026
SWD(2026) 134 final

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

Mise à jour du suivi de l'action pour le climat et de l'étiquetage numérique du plan pour la reprise et la résilience de la Belgique

accompagnant le document:

Proposition de DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL

modifiant la décision d'exécution du 13 juillet 2021 relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Belgique

{COM(2026) 256 final}

Mise à jour du suivi de l'action pour le climat et de l'étiquetage numérique du plan pour la reprise et la résilience de la Belgique

Le tableau ci-dessous présente l'application détaillée des méthodes de suivi de l'action pour le climat et d'étiquetage numérique, exposées respectivement aux annexes VI et VII du règlement (UE) 2021/241, dans le plan pour la reprise et la résilience modifié de la Belgique.

Dom. d'intervention = Domaine d'intervention

Coefficient = Coefficient pour le calcul du soutien aux objectifs en matière de changement climatique et à la transition numérique, sur la base des annexes VI et VII du règlement établissant la FRR.

Les mesures révisées sont signalées en jaune afin de les distinguer des mesures inchangées dans le PRR.

Identifiant de la mesure/sous-mesure	Intitulé de la mesure/sous-mesure	Budget (en Mio EUR)	Climat		Numérique	
			Dom. d'intervention	Coefficient (%)	Dom. d'intervention	Coefficient (%)
R-101	«Régime amélioré de subventions énergétiques» de la Région flamande – batteries domestiques	24,639	033	100 %	033	40 %
R-101	«Régime amélioré de subventions énergétiques» de la Région flamande – à l'exception des batteries domestiques	205,350	025	40 %		
I-101	«Rénovation des logements sociaux» de la Région flamande	25,411	025*bis*	100 %		
R-102	Régime amélioré de subventions énergétiques de la Région de Bruxelles-Capitale	16,000	025	40 %		
I-102	Rénovation des logements sociaux de la Région de Bruxelles-Capitale	34,760	025*bis*	100 %		
I-103	Rénovation des logements sociaux de la Communauté germanophone	15,000	025*bis*	100 %		
I-104	Rénovation des bâtiments publics de l'État fédéral	6,317	026*bis*	100 %		
I-105	Rénovation des bâtiments de la Région flamande	20,000	025	40 %		
I-107	Rénovation des bâtiments – Région wallonne – pouvoirs locaux	71,799	026*bis*	100 %		

I-107	Rénovation des bâtiments – Région wallonne – sport (volet efficacité énergétique)	46,731	026	40 %		
I-108	Rénovation des bâtiments dans la Région de Bruxelles-Capitale	29,000	026*bis*	100 %		
I-109	Rénovation des bâtiments en Communauté française dans les domaines de l'éducation, du sport, de la jeunesse et de la culture	157,994	025*ter*	40 %		
I-110	Rénovation des bâtiments – sport & IPPJ – Communauté française (construction de nouveaux bâtiments économes en énergie)	10,650	025*ter*	40 %		
I-110	Rénovation des bâtiments – sport & IPPJ – Communauté française (travaux devant réduire en moyenne d'au moins 30 % la demande d'énergie primaire)	16,560	026*bis*	100 %		
I-111	Rénovation des bâtiments – universités – Communauté française (travaux devant réduire en moyenne d'au moins 30 % la demande d'énergie primaire)	12,442	026*bis*	100 %		
I-111	Rénovation des bâtiments – universités – Communauté française (autres travaux liés à l'efficacité énergétique)	20,736	026	40 %		
I-112	Rénovation des bâtiments – culture – Communauté française (travaux devant réduire en moyenne d'au moins 30 % la demande d'énergie primaire)	25,031	026*bis*	100 %		
I-112	Rénovation des bâtiments – culture – Communauté française (travaux liés à l'efficacité énergétique)	19,390	026	40 %		
I-115	Une chaîne de valeur industrielle pour la transition vers l'hydrogène – État fédéral	12,557	022	100 %		
I-116	Une chaîne de valeur industrielle pour la transition vers l'hydrogène de la Région flamande – projets DFI et actions climatiques (art. 23) –	7,768	032	100 %		

	production à partir d'énergies renouvelables					
I-116	Une chaîne de valeur industrielle pour la transition vers l'hydrogène de la Région flamande – projets DFI et actions climatiques (art. 23) – systèmes de transport, de distribution, de stockage et d'énergie	49,073	033	100 %	033	40 %
I-116	Une chaîne de valeur industrielle pour la transition vers l'hydrogène de la Région flamande – Projets DFI et actions climatiques (art. 23) – transport et ravitaillement pour les utilisateurs finaux	4,336	077	100 %		
I-117	Une chaîne de valeur industrielle pour la transition vers l'hydrogène – Région wallonne	15,500	032	100 %		
I-118	Développer l'industrie à faible émission de carbone de la Région wallonne	34,320	022	100 %		
I-122	Biodiversité et adaptation au climat de la Région wallonne – forêts et reméandration	24,050	035 03 7	100 %		
I-122	Biodiversité et adaptation au climat de la Région wallonne – aires protégées et parcs nationaux	50,000	050	40 %		
I-123	Défragmentation écologique en Région flamande	24,700	050	40 %		
I-124	Blue Deal de la Région flamande (projets A-C-F-G-I)	165,215	037	100 %		
I-124	Blue Deal de la Région flamande (sous-projet B)	6,052	022	100 %		
I-124	Blue Deal de la Région flamande (projet D)	20,489	047	40 %		
I-125	Programme de restauration de la nature marine	1,009	009bis	40 %		
I-125	Programme de restauration de la nature marine	7,136	050	100 %		
I-126	Projet énergétique offshore de l'État fédéral	7,370	080*bis*	40 %		
I-201	Société numérique cybersécurisée et résiliente – État fédéral	28,126			021*quinquies*	100 %

I-202	Cybersécurité (5G) – État fédéral	8,260			021*quinquies*	100 %
I-203	Cybersécurité (registre des communications interceptées de la NTSU/CTIF) – État fédéral	18,180			021*quinquies*	100 %
I-204	Digitalisation IPSS/OISZ (plateforme numérique pour l'interaction entre la sécurité sociale et les citoyens et pour chaque entreprise)	30,000			011	100 %
I-204	Digitalisation IPSS/OISZ (gestion des comptes numériques pour chaque entreprise)	20,000			011	100 %
I-204	Digitalisation IPSS/OISZ (améliorer la qualité des données pour la prise de décision automatisée et fournir une plateforme indépendante de sécurité sociale – INASTI)	10,000			011	100 %
I-205	Digitalisation SPF	197,609			011 012 011*quater* 027*bis*	100 %
I-205*bis*	Digitalisation SPF: digitalisation des processus de gestion de l'Asile et Immigration	17,700			011	100 %
I-206	Services de santé en ligne et données sur la santé – État fédéral	40,000			013	100 %
I-207	Digitalisation de l'ONE de la Communauté française	16,123			011	100 %
I-208	Digitalisation du secteur de la culture et des médias de la Communauté française	8,556			021*bis*	100 %
I-209	Digitalisation du gouvernement flamand de la Région flamande	54,500			011	100 %
I-211	Digitalisation des processus citoyens-entreprises – Région de Bruxelles-Capitale	33,140			011	100 %
I-213	Couverture des zones blanches par les réseaux de fibre optique – Communauté germanophone	19,500			051	100 %
I-214	Développement d'un institut d'IA afin d'utiliser cette technologie pour répondre aux défis sociétaux – Région de Bruxelles-Capitale –	6,470			016	40 %

	développement de compétences en matière de spécialisation intelligente					
I-214	Développement d'un institut d'IA afin d'utiliser cette technologie pour répondre aux défis sociétaux – Région de Bruxelles-Capitale – développement de compétences numériques	1,470			108	100 %
I-215	Améliorer la connectivité dans les écoles et les parcs d'activités économiques – Région wallonne	15,000			053	100 %
I-301	Infrastructure cyclable de la Région flamande	210,910	075	100 %		
I-302	Infrastructure cyclable – Corridors vélo de la Région wallonne	21,240	075	100 %		
I-303	Infrastructure cyclable – Vélo Plus – Région de Bruxelles-Capitale	20,000	075	100 %		
I-303	Infrastructure cyclable – Vélo Plus – État fédéral	8,221	075	100 %		
I-304	Infrastructures cyclable et piétonne – Schuman	17,400	075	100 %		
I-307	Extension du métro de Charleroi	60,000	073	100 %		
I-308	Feux de circulation intelligents – Région wallonne	26,640	084*bis*	40 %	084*bis*	100 %
I-309	Rail – gares accessibles et multimodales – État fédéral – gares urbaines	71,234	073	100 %		
I-309	Rail – gares accessibles et multimodales – État fédéral – gares rurales	20,067	079	40 %		
I-310	Rénovation du rail – un réseau efficace de l'État fédéral – (RTE-T et électrique/zéro émission)	248,81	067 068 069*bis*	100 %		
I-310	Rénovation du rail – un réseau efficace de l'État fédéral – (autres travaux de rénovation)	22,42	066 06 9	40 %		
I-310	Rénovation du rail – un réseau efficace de l'État fédéral – automatisation du système de gestion du trafic	10,00	070	40 %	070	100 %
I-311	Canal Albert et Trilogiport – Région wallonne	18,166	079 082*bis*	40 %		

I-312	Rail – Mobilité intelligente – État fédéral	13,320	070	40 %	070	100 %
I-313	Cas d'utilisation des données de mobilité – Région de Bruxelles-Capitale	5,650	076*bis*	40 %	076	100 %
I-314	Subventions pour le transfert modal de la Région de Bruxelles-Capitale	7,000	048	40 %		
315a	Application Floya – Région de Bruxelles-Capitale	4,000	063*bis*	40 %	063*bis*	100 %
I-315b	Extension du réseau de caméras ANPR – Région de Bruxelles-Capitale	4,620	063*bis*	40 %	063*bis*	100 %
I-316	Verdir la flotte de bus (De Lijn) – Région flamande	55,500	074 07 7	100 %		
I-317	Verdir la flotte de bus – Région de Bruxelles-Capitale	27,068	074	100 %		
I-319	Infrastructure de recharge – Région flamande	29,460	077	100 %		
I-320	Verdir la flotte de bus – Région wallonne	36,600	074 07 7	100 %		
I-321	Infrastructure de recharge pour bus – Région de Bruxelles-Capitale	20,000	077	100 %		
I-401	Digisprong	286,860			055 012 011	100 %
I-404	Stratégie numérique pour l'enseignement supérieur et l'enseignement de promotion sociale	24,435			108	100 %
I-405	Virage numérique des écoles bruxelloises	5,200			012	100 %
I-406	Digitalisation de l'enseignement	3,680			012	100 %
I-407	Stratégie de re-qualification – Région de Bruxelles-Capitale	30,610			011	100 %
I-408	E-inclusion pour la Belgique – État fédéral	30,000			012	100 %
I-409	Plateformes digitales pour les détenus – État fédéral	12,400			012	100 %
I-411	Digibanks – Inclusion numérique en Flandre	50,000			012	100 %
I-412	Création de logements d'utilité publique et de logements à destination de personnes	95,640	025*ter*	40 %		

	vulnérables de la Région wallonne – logements à loyer modéré et logements inclusifs et solidaires					
I-412	Création de logements d'utilité publique et de logements à destination de personnes vulnérables de la Région wallonne – box intelligentes	15,000			013	100 %
I-413	Plan de création et de rénovation des milieux d'accueil de la petite enfance de la Région wallonne – construction et rénovation	61,000	025*ter* 026	40 %		
I-413	Plan de création et de rénovation des milieux d'accueil de la petite enfance de la Région wallonne – logiciel de gestion immobilière	0,420			011	100 %
I-501	A6KE6K – Hub d'innovation et de formation numérique et technologique – Région wallonne	86,800	025*ter* 026	40 %		
I-502	EU Biotech Campus – Région wallonne	24,800	025*ter*	40 %		
I-503	Mise à niveau des infrastructures de formation de pointe – Région wallonne	46,254	025*ter*	40 %		
I-504	Offensive d'apprentissage et de carrière – Région flamande – offre de formation en ligne	18,260			012	100 %
I-504	Offensive d'apprentissage et de carrière – Région flamande – soutien à l'économie sociale	12,000			016	40 %
I-506	Compétences numériques – Région flamande	34,878			012	100 %
I-507	Formation numérique tout au long de la vie – Région wallonne	13,910			012	100 %
I-508	Médecine nucléaire de l'État fédéral	5,000	044	40 %		
I-510	R&D: Minimisation des déchets lors du démantèlement – État fédéral	25,000	044	40 %		
I-511	Renforcer la R&D&I de la Région flamande	86,574			008	100 %
I-512	Relocalisation de l'alimentation et développement de plateformes logistiques – Région wallonne	44,654	047	40 %		

I-513	Digitalisation du secteur touristique wallon – Région wallonne	2,295			011	100 %
I-514	Recyclage Hub – Région flamande	30,000	044	40 %		
I-515	Belgium Builds Back Circular – État fédéral	28,970	023 04 7	40 %		
I-516	Déploiement de l'économie circulaire – Région wallonne	64,847	023	40 %		
I-518	SMELD: State-of-the-art MEtal MElting Limiting waste during D&D – État fédéral	13,400	044	40 %		
Chapitre REPowerEU						
I-701	Régime amélioré de subventions énergétiques de la Région de Bruxelles-Capitale	26,182	025	40 %		
I-702	Régime amélioré de subventions énergétiques de la Région flamande	50,967	025	40 %		
I-703	Primes à l'énergie pour les logements privés de la Communauté germanophone	2,400	025	40 %		
I-704	Rénovation des logements sociaux de la Région wallonne	12,487	029	100 %		
I-705	Mesures pour la neutralité énergétique et climatique des bâtiments publics de l'État fédéral (lampes LED)	2,500	026	40 %		
I-705	Mesures pour la neutralité énergétique et climatique des bâtiments publics de l'État fédéral (stations de recharge et panneaux solaires)	3,600	077 02 9	100 %		
I-706	Rénovation des bâtiments publics de la Région flamande	24,100	026*bis*	100 %		
I-707	Mesures énergétiques pour les écoles publiques de la Région flamande	25,483	029	100 %		
I-708	Mesures énergétiques pour les bâtiments de soins de la Région flamande	24,024	026	40 %		
I-709	Mesures énergétiques pour le bâtiment de la VRT de la Région flamande	3,222	032	100 %		

I-710	Mesures énergétiques pour les bâtiments de l'AWV de la Région flamande	8,406	026*bis*	100 %		
I-711	Plateforme de recherche sur la transition énergétique – Fédération Wallonie-Bruxelles	23,535	022	100 %		
I-714	«Appel à des mesures pour le climat dans l'agriculture» de la Région flamande	5,000	024	40 %		
I-717	Optimisation de la distribution d'énergie de la Région wallonne	76,000	033	100 %	033*	40 %
I-718	Investissements dans l'électrification des infrastructures portuaires de la Région flamande – Alimentation électrique à quai	10,758	080*bis*	40 %		
I-720	«Îlot énergétique offshore» de l'État fédéral	99,000	033	100 %	033*	40 %
I-720	«Îlot énergétique offshore» de l'État fédéral	1,000	049	40 %		
I-721	Verdir la flotte de bus – Région de Bruxelles-Capitale	34,720	074	100 %		
I-723	«Éclairage public LED» de la Région flamande	39,500	026	40 %		
I-724	«Rail – un réseau efficace» de l'État fédéral	37,303	069*bis*	100 %		
I-726	Rénovation des bâtiments privés de la Région wallonne	178,160	025	40 %		

* Les réformes et les investissements au titre du chapitre REPowerEU ne sont pas pris en compte lors du calcul de la contribution du plan à l'exigence relative à l'objectif numérique fixée par le règlement (UE) 2021/241.